



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 22042

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation de plusieurs entreprises de confection de sa circonscription. Malgré d'importants efforts et investissements pour moderniser l'appareil de production, ces entreprises subissent de plein fouet l'écart du coût du travail entre la France et les pays en voie de développement ainsi que l'effondrement de la monnaie asiatique. Depuis plusieurs mois, l'activité s'est considérablement ralentie en raison notamment des donneurs d'ordre qui achètent désormais à l'étranger. Trois entreprises viennent tour à tour d'être mises en redressement judiciaire menaçant ainsi l'emploi de près de 180 salariés. Face à un avenir qui s'assombrit de plus en plus pour les entreprises de confection, il lui demande quelles mesures son ministère compte prendre afin d'assurer la pérennité de l'activité et de l'emploi dans ces entreprises.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à l'industrie est conscient de la situation difficile dans laquelle se trouvent de nombreuses entreprises du secteur de la confection, du fait de la concurrence des pays à bas coût de main-d'oeuvre, accentuée encore par la dévaluation des monnaies asiatiques. Cette situation conduit à des modifications parfois brutales de la politique d'achat de la distribution. Les distributeurs ont pourtant un intérêt à développer un partenariat réel, fondé sur la confiance réciproque, avec des entreprises fabriquant des produits de qualité, dans des délais très courts, grâce à leur proximité, et donc leur permettant de suivre au plus près les fluctuations des ventes aux consommateurs. En ce qui concerne plus particulièrement les entreprises du Pas-de-Calais, les services déconcentrés (direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Nord-Pas-de-Calais) suivent attentivement ce dossier, en liaison avec les services du ministère de l'emploi et de la solidarité. Sur un plan général, le secrétariat d'Etat à l'industrie soutient les efforts de modernisation des entreprises du secteur textile-habillement dans les domaines de l'investissement pour les PMI, de la recherche et de l'innovation, de l'informatisation et de la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de la création. Un accent particulier est mis sur le développement de l'EDI (échange de données informatisées) qui doit permettre d'améliorer les liaisons entre les entreprises situées à différents niveaux de la filière, notamment entre distributeurs et sous-traitants de façon à rendre encore plus performante la collaboration entre ces deux types d'entreprises. Par ailleurs, le secrétaire d'Etat à l'industrie a récemment obtenu l'extension du crédit d'impôt recherche aux frais de stylisme externe. Cette mesure favorise la différenciation des produits d'habillement, ce qui est un facteur concurrentiel important au profit des entreprises françaises de confection.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22042

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 novembre 1998, page 6500

Réponse publiée le : 8 février 1999, page 814